
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

08/13-02-2024 Objet : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°01 en date du 18/01/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- Un dossier d'information sur les ZAENR envisagées par la commune a été consultable du 22/01/2024 au 03/02/2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Et

- Une consultation par voie électronique a été organisée du 22/01/2024 au 03/02/2024 sur le site internet de la commune.

Le Maire présente le bilan joint de la concertation joint en annexe :

- 2 personnes ont consigné des observations sur le registre

A l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 18/01/2024 sont validées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention

- Approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- Arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- Précise que la présente délibération sera transmise à la CAPSO et au référent préfectoral dans le Département,
- Précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



ANNEXE A LA DELIBERATION D'IDENTIFICATION DES ZAEnR

(n°08-13/02/2024)

DE LA COMMUNE DE TOURNEHEM SUR LA HEM

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations des suites données.

1) Modalités de consultation

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée :

- Par voie électronique du 22/01/2024 au 03/02/2024 inclus (14 jours)

Et

- Consultation du dossier aux heures d'ouverture de la mairie du 22/01/2024 au 03/02/2024 inclus (14 jours)

Le public était invité à donner ses observations :

- Sur le site internet de la commune.
- Sur le registre déposé en mairie.

2) Avis recueillis

Dans le cadre de la concertation 2 avis ont été déposés :

- 2 personnes ont déposé des observations sur le registre.
- Aucune observation reçue sur le site internet de la commune.

Ces avis portent sur une ou plusieurs ZAEnR, détaillées ci-après :

ENQUETE PUBLIQUE
AVIS PORTANT SUR LES ZAE nR

ENERGIES RENOUVELABLES	OBSERVATIONS	SUITE A DONNER
Solaire photovoltaïque au sol	durée de vie 10 ans	
Solaire photovoltaïque sur bâtiment et ombrières de parking		
Solaire thermique au sol		
Solaire thermique sur bâtiment et ombrières de parking		
Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de step)	OK	
Eolien	non	
Biomasse (y compris biocarburants)	OK	
Geothermie (y compris PAC géothermique)		
Pompes à chaleur aérothermique		
Valorisation de l'énergie fatale (chaud et froid) et du gaz de mine		
Hydroélectricité (y compris énergies marémotrices, houlomotrice et autres énergies marines)	1) OK on a la Hem pour cela. 2) aucune autorisation ni concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. La hem est concernée par ce classement.	observ. non retenues
Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération	OK	

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

09/13-02-2024 Objet : Inondations : FARDA : Amende de police

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental le FARDA au titre des amendes de police pour les travaux à réaliser sur les trottoirs suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 37 500 € HT
- 40% de subvention
- subvention maximale : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide au titre du FARDA Amende de police selon le plan de financement ci-joint.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



AMENDE DE POLICE

DEPENSES INVESTISSEMENT INONDATIONS

Nature	estimation HT
Trottoirs	
Rue de l'Etang et des Chanoines	35 662,00 €
Total	35 662,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%	
TOTAL TRAVAUX HT	35 662,00 €	100	
FIIT (Région)	6 500,00 €	18,2266839	avance demandée
FARDA aide voirie communale	14 264,80 €	40	avance demandée
DOTATION DE SOLIDARITE	7 800,00 €	21,8720206	avance demandée
TOTAL SUBVENTION	28 564,80 €	80,0987045	
RESTE A CHARGE COMMUNAL HT	7 097,20 €	19,9012955	

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

10/13-02-2024 Objet : Inondations : FARDA : Aide à la voirie communale

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental le FARDA au titre de l'aide à la voirie communale pour les travaux à réaliser sur les routes communales suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 37 500 € HT
- 40% de subvention
- Subvention maximale : 15 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental au titre du FARDA une aide à la voirie communale selon le plan de financement ci-joint.

Le Maire
VASSEUR Jean Paul



AIDE VOIRIE COMMUNALE

DEPENSES INVESTISSEMENT INONDATIONS

Nature	estimation HT
<u>Voirie</u> Chemin de Saint-Omer	108 893,00 €
Total	108 893,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%	
TOTAL TRAVAUX HT	108 893,00 €	100	
FIIT (REGION) plafonné	20 000,00 €	18,3666535	avance demandée
FARDA (DEPARTEMENT) plafonné	15 000,00 €	13,7749901	avance demandée
DOTATION DE SOLIDARITE (ETAT)*	50 000,00 €	45,9166338	avance demandée
TOTAL SUBVENTION	85 000,00 €	78,0582774	
RESTE A CHARGE COMMUNAL HT	23 893,00 €	21,9417226	

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

11/13-02-2024 Objet : Inondations : FARDA : Ponts et berges « études »

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « Etudes » pour les études à réaliser pour le remplacement de la passerelle à Guèmy suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles : 10 000 € HT
- 80 % de subvention
- Subvention maximale de 8 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « Etudes » selon le plan de financement ci-joint.


Le Maire
VASSEUR Jean Paul

Ponts et berges "études"

DEPENSES INVESTISSEMENT INONDATIONS

Nature	estimation HT
études	9 198,00 €
Total	9 198,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%
TOTAL TRAVAUX HT	9 198,00 €	100
FARDA pont et berges études	7 358,40 €	80
TOTAL SUBVENTION	7 358,40 €	80
RESTE A CHARGE COMMUNAL HT	1 839,60 €	20

avance demandée

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

12/13-02-2024 Objet : Inondations : FARDA : Ponts et berges « travaux/investissements »

La commune peut demander auprès du Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « travaux/investissements » pour le remplacement de la passerelle à Guèmy suite aux inondations.

- Montant des dépenses éligibles de 100 000 € HT
- Subvention de 40%
- Subvention maximale de 40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental une aide FARDA Ponts et berges « travaux/investissements » selon le plan de financement ci-joint.

Le Maire
VASSEUR Jean Paul



Ponts et berges "travaux/investissement"

DEPENSES INVESTISSEMENT INONDATIONS

Nature	estimation HT
Passerelle Guémy	108 100,00 €
Total	108 100,00 €

PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT HT	%	
TOTAL TRAVAUX HT	108 100,00 €	100	
FIIT (Région)	16 480,00 €	15,24	avance demandée
FARDA pont et berges travaux	40 000,00 €	37	avance demandée
DOTATION DE SOLIDARITE	30 000,00 €	27,76	avance demandée
TOTAL SUBVENTION	86 480,00 €	80	
RESTE A CHARGE COMMUNAL HT	21 620,00 €	20	

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

13/13-02-2024 Objet : Future mairie : choix du coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

3 sociétés ont été consultées pour répondre au marché de maîtrise de coordonnateur SPS pour la rénovation de la future mairie.

- Socotec-CSPS consulting
- ACS-Expertises
- Qualiconsult

Le rapport d'analyse des offres effectué par l'AMO de la CAPSO a été remis à Monsieur le Maire.

L'offre ayant le meilleur rapport prix/valeur technique est la société Qualiconsult.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de retenir comme coordonnateur SPS :

- La société Qualiconsult pour un montant de 1 880.00 € HT.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

14/13-02-2024 Objet : Reconduction de l'aide aux primo-accédants pour l'année 2024

Depuis sa mise en œuvre en 2017, l'aide à l'accession à la propriété de la CAPSO a permis d'accompagner plus de 585 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale.

En 2023, 33 communes ont décidé de s'associer à cette action permettant à 40 ménages de bénéficier du dispositif.

Le futur Programme Local de l'Habitat confirme la pertinence d'une aide à l'accession à la propriété pour les jeunes ménages notamment dans un contexte de forte tension du marché de l'immobilier privant certains candidats de la possibilité d'acheter leur première résidence principale. Les difficultés d'accès au crédit immobilier se sont d'ailleurs traduites en 2023 par une sous commission de l'enveloppe dédiée aux jeunes ménages. L'approbation du PLH permettra en 2024 de réinterroger le périmètre, et les modalités d'octroi et de mise en œuvre de cette aide à l'accession.

Dans l'attente, toujours pour permettre aux primo-accédants de bénéficier d'un soutien, il est proposé de reconduire, pour 2024, cette aide à l'accession à la propriété destinée aux primo-accédants pour un an en conservant les mêmes critères.

Concernant la réalisation des travaux d'un montant de 4 000€ HT, il est proposé de recentrer les travaux éligibles aux priorités nationales et locales. Ces travaux devront être réalisés par des professionnels du bâtiment pour la fourniture, la pose et la mise en œuvre des équipements et matériaux.

Les critères d'octroi de l'aide sont conservés :

- Ne jamais avoir été propriétaire
- Etre âgé de 30 ans maximum
- Acheter un bien achevé avant 1948
- Réaliser des travaux d'amélioration de 4 000 € HT minimum
- Acquérir le bien dans une commune participant au dispositif par un abondement de cette subvention d'un montant minimum de 2 000€.

Et de maintenir l'enveloppe financière de 200 000 € par an soit 50 dossiers.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les dispositifs suivants :

- Abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
- Fixer le montant de la subvention à 2 000€ par logement pour 3 dossiers,
- Valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide,
 - o D'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide,
 - o De fixer le montant de la subvention à 2 000€ par logement,
 - o De valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2024
 - o De limiter l'aide à 3 dossiers par an

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

15/13-02-2024 Objet : Tirage au sort des jurés d'Assises 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de tirer au sort 3 Jurés d'Assises pour 2025 sur la liste électorale

Ont été tirés au sort :

- BODEIN Yannick, né le 31/12/1983 à LOMME, résidant 575 Rue d'Ardres,
- LELEU FERNAGUT Christelle née le 28/11/1969 à CALAIS, résidant 547 Rue d'Ardres,
- DOYER SEUX Corinne née le 08/06/1965 à BREMES, résidant 19 Rue du Marché aux Chevaux.

VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

16/13-02-2024 Objet : Future mairie : appel d'offres : lot 3 : menuiserie extérieure

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 3 : menuiserie extérieure.

3 entreprises ont répondu pour ce lot 3 :

- La société BILIET,
- La société NORBA
- La société DONNEGER.

Après l'analyse des offres, la société ayant répondu le plus favorablement au ratio prix/valeur technique est la société DONNEGER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- retient l'offre de la société DONNEGER de Auchy-les-Hesdin avec un montant HT de travaux de 90 318.04 €.

- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

17/13-02-2024 Objet : Future mairie : appel d'offres : lot 8 : plomberie sanitaire

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 8 : plomberie sanitaire.

2 entreprises ont répondu pour ce lot 8 :

- La société ENERGIE 62,
- La société HOMEACO.

Après l'analyse des offres, la société ayant répondu le plus favorablement au ratio prix/valeur technique est la société HOMEACO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 voix contre,

- Retient l'offre de la société HOMEACO de Bourbourg avec un montant HT de travaux de 55 525.69 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

18/13-02-2024 Objet : Future mairie : appel d'offres : lot 9 : VRD

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 9 : VRD.

1 entreprise a répondu pour ce lot 9 :

- La société ALLIANCES TP,

Après l'analyse de l'offres cette société a répondu aux critères demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société ALLIANCES TP de Campagne-les-Wardrecques avec un montant HT de travaux de 49 843.08 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y réfèrent.

M. le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le treize février à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 7 février 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de DEMARTHE Eugénie (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), RIFFLART Luc (pouvoir donné à BAL Julien), DEMARTHE Grégory (pouvoir donné à Monsieur le Maire), FONTAINE Sabine (pouvoir donné à BAL Marie-Claude), BAL Emmanuel et BAL Honorine.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 9/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

13 février 2024

N° délibération

19/13-02-2024 Objet : Future mairie : appel d'offres : lot 10 : ascenseur

Un marché d'appel d'offre à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation énergétique de la future mairie.

La date de remise des offres était le 15/12/2023 suivie de l'ouverture des plis.

Sur 10 lots seuls 5 ont reçu des offres dont le lot 10 : Ascenseur.

1 entreprise a répondu pour ce lot 9 :

- La société TK ELEVATOR FRANCE,

Après l'analyse de l'offre, cette société a répondu aux critères demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Retient l'offre de la société TK ELEVATOR FRANCE de Saint-Léonard avec un montant HT de travaux de 24 990.00 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y référant.


Le Maire
VASSEUR Jean Paul